



ANNEXE A LA CONVENTION PARTENARIALE AU LABEL « VIGNOBLES & DECOUVERTES » POUR LES PRESTATAIRES PROFESSIONNELS VIGNERONS
--

Dans le cadre de la participation au label « Vignobles&Découvertes » le prestataire vigneron s'engage à respecter les critères suivants :

- Etre en conformité avec toutes les obligations légales ou réglementaires régissant son activité et/ou profession.
- Suivre une démarche qualité d'accueil conduite par un réseau national ou territorial, dans les caves ouvertes au public proposant un contrôle régulier effectué au moins une fois tous les 3 ans, ou porter la marque Qualité Tourisme.
- Proposer du vin produit en AOC/P ou IGP.
- Etre ouverts au minimum de Pâques à la Toussaint et accueillir le samedi et/ou le dimanche, ou au moins sur rendez-vous. Une attention particulière sera portée dans le dossier de candidature à la proportion qui devra être marginale de caves ou caveaux ouverts sur rendez-vous.
- Proposer des visites comprenant au moins une dégustation commentée des vins, gratuite ou payante. Les caves ou caveaux partenaires s'engagent à ne pas conditionner leur visite ou dégustation à une obligation d'achat de vins et à respecter les horaires et périodes d'ouverture annoncés.
- Développer le conditionnement et les conditions de livraison adéquates aux pratiques d'une clientèle touristique (proposer son vin à la vente directe à partir d'une bouteille et proposer un service de transporteur vers la France et l'international, sur demande).
- Pratiquer au moins une langue étrangère nationale en plus du français.
- S'engager à disposer de crachoirs dans les salles de dégustation ouvertes au public, afin de familiariser le plus grand nombre à la modération.

- S'engager à communiquer sur la marque et sur les autres partenaires bénéficiaires de la marque et à participer aux actions entreprises par le réseau (réunion d'information, formation,...).
- Disposer de leur propre site internet ou, à défaut, être référencés sur le site internet d'un organisme institutionnel local.
- Proposer au moins deux des « plus » suivants :
 - être lauréat du Prix National de l'Oenotourisme.
 - une prestation adaptée pour la clientèle familiale.
 - une prestation adaptée pour la clientèle groupe.
 - une prestation adaptée pour la clientèle en situation de handicap (moteur et/ou visuel et/ou auditif et/ou mental).
 - une découverte guidée du chai et des vignes.
 - des initiations ou des stages de dégustation.
 - un site internet traduit dans une langue étrangère au moins.
 - la vente de vin de la propriété en ligne.
 - réaliser la production viticole en suivant les principes de l'agriculture raisonnée ou biologique.

Oui, je m'engage à respecter les critères ci-dessus.

Fait en deux exemplaires le à

Nom de l'entreprise :

Nom et signature du responsable :

Et cachet de l'entreprise :